

*La ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie*

Ségolène Royal

Paris, le

24 NOV. 2015

Madame la Présidente,

Par lettre du 14 septembre dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur votre demande, au nom du Collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (CÉDPA), de transmission d'une étude socioéconomique portant sur le projet de transfert de l'aérodrome de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes.

Vous avez saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), qui, le 30 juillet dernier, a émis un avis favorable à la communication de « l'étude concernant la réalisation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, réalisée par le cabinet JLR Conseil pour le dossier d'enquête publique de 2006 portant sur les gains de temps ainsi que les bases de données chiffrées ».

Cette étude comporte l'ensemble des données chiffrées sur lesquelles s'appuie le dossier d'enquête publique.

Conformément au souci d'exemplarité et de transparence de l'action publique qui anime mon action, je vous prie d'en trouver une copie ci-jointe.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.



Ségolène ROYAL

Madame Françoise VERCHÈRE
Co-Présidente du Collectif d'élus doutant de la pertinence
de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes
2 bis chemin du Ruisseau
44340 BOUGUENNAIS